

Suicidons les pauvres!

Le 16 mai 2023 par Tristin Hopper <https://nationalpost.com/news/canada/canada-maid-assisted-suicide-homeless>



Un campement de sans-abri à Vancouver (PHOTO DE LA PRESSE CANADIENNE/DARRYL DYCK)

Un tiers des Canadiens ne voient apparemment pas le moindre inconvénient à la prescription d'une aide au suicide au seul motif que le patient est pauvre ou sans domicile fixe. C'est ce qui ressort d'un récent sondage de Research Co (https://researchco.ca/wp-content/uploads/2023/05/Tables_MaID_CAN_05May2023.pdf) visant à déterminer dans quelle mesure les Canadiens sont à l'aise avec le régime actuel d'assistance médicale à mourir (AMM) du pays.

Depuis mars 2021, le Canada est l'un des rares pays à légaliser le suicide assisté, même dans les cas où le patient ne souffre pas d'une maladie en phase terminale. Depuis lors, un Canadien peut être autorisé à bénéficier d'une MAID simplement parce qu'il souffre d'un «état pathologique grave et irrémédiable».

Research Co. a constaté que 73 % des personnes interrogées étaient favorables au système actuel et que seulement 16 % s'y opposaient. Les sondeurs ont également constaté qu'un nombre non négligeable de Canadiens étaient favorables à l'assistance au suicide dans les cas où il n'y avait pas de problème médical de quelque nature que ce soit.

Si le seul problème d'un citoyen Canadien était la «pauvreté», 27% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles seraient d'accord pour légaliser l'accès de cette personne à la MAID. Par ailleurs, 28% des personnes interrogées considèrent que le fait d'être sans domicile fixe est une condition suffisante pour pouvoir bénéficier de la MAID.

Enfin, 20 % des personnes interrogées étaient d'accord pour que l'assistance à mourir soit délivrée à n'importe qui, pour n'importe quelle raison. En d'autres termes, un cinquième des personnes interrogées étaient d'accord avec la proposition suivante: «l'aide médicale à mourir devrait toujours être autorisée, quelle que soit la personne qui la demande».

Une Canadienne voulait bénéficier d'une aide au suicide pour soigner sa dépression. La kétamine l'a sauvée (<https://nationalpost.com/health/maid-assisted-suicide-for-depression-ketamine>)



Les scientifiques ont commencé à tester la kétamine comme antidépresseur potentiel pour la première fois en 2000, et les recherches ont montré que les symptômes de la dépression peuvent être réduits aussi rapidement qu'une à quatre heures après un seul traitement (PHOTO DE TERESA CRAWFORD/AP, FICHER)

Il est intéressant de noter que ces partisans les plus absolutistes du suicide assisté se répartissent assez équitablement entre les groupes d'âge, les régions et même les groupes politiques: 20% des conservateurs, 20% des néo-démocrates et 22% des libéraux se situent dans le camp du «toujours autorisé».

L'un des aspects les plus controversés de la MAID concerne un certain nombre de cas très médiatisés pour lesquels des Canadiens atteints de maladies graves ont opté pour la mort uniquement après des années au cours desquelles il leur a été impossible d'obtenir des soins médicaux appropriés.

Le sondage de Research Co. a révélé qu'une faible majorité des personnes interrogées étaient également d'accord avec cette pratique; 51% d'entre elles ont approuvé «l'incapacité de recevoir un traitement médical» comme raison suffisante pour une mort assistée. Ce n'est pas la première fois qu'un sondage révèle qu'un nombre important de Canadiens sont prêts à étendre la MAID bien au-delà de son objectif initial, à savoir une forme d'euthanasie pour les malades en phase terminale.

En février, un sondage de l'institut Angus Reid a également révélé que 61 % des Canadiens étaient favorables au régime actuel de la MAID. Le fait que les Canadiens soient à l'aise avec la MAID peut expliquer pourquoi celle-ci est devenue si rapidement plus répandue et libéralisée que dans presque toutes les autres juridictions qui légalisent l'assistance au suicide.

Le Canada se distingue par l'absence relative de contrôles sur la procédure: la MAID peut être approuvée et administrée par des infirmières praticiennes, alors que la plupart des pays exigent l'approbation d'un médecin. Le Canada est également confronté à un taux de mortalité dû à la MAID qui monte en flèche, bien au-delà de ce que l'on peut observer à l'étranger.



Le gouvernement doit tracer une ligne directrice en matière de suicide assisté là où la plupart des Canadiens veulent qu'elle soit tracée: en phase terminale, non curable, dans la souffrance. Pas en tant que sans-abri (PHOTO PAR ALLEN MCINNIS/POSTMEDIA/FILE)

Alors que seulement 2 838 Canadiens ont opté pour le suicide assisté au cours de la première année complète suivant la légalisation de la MAID en juin 2016, ce chiffre est passé à 10 064 au dernier décompte de 2021, soit une augmentation de 32,4 % par rapport à l'année précédente.

Le fait de recommander l'assistance au suicide s'est également répandu bien au-delà des frontières traditionnelles du système de soins de santé. Ainsi, la pratique de l'aide au suicide est courante dans le système pénitentiaire canadien, bien que des mesures similaires aient suscité une vive controverse (<https://nationalpost.com/news/canada/canada-is-putting-prisoners-to-death-again-with-maid-this-time>) en Belgique, pays pionnier en matière de légalisation de l'aide au suicide.

Néanmoins, une majorité des personnes interrogées lors des deux sondages se sont montrés hésitantes quant à l'éventuel projet du Canada d'étendre l'assistance au suicide aux citoyens dont la seule condition sous-jacente est une maladie mentale.

Seules 31% des personnes ayant répondu à l'Angus Red Institute pensent que c'est une bonne idée. Parmi les personnes interrogées par Research Co., 43% se sont prononcées en faveur de la MAID pour les malades mentaux, contre 45% qui pensaient le contraire.

L'aide médicale au suicide pour les malades mentaux était censée devenir légale en mars, mais, et c'est là un des seuls cas où le Canada a fait marche arrière dans son essor rapide du suicide assisté, cette date a finalement été repoussée à 2024 afin de «préparer l'évaluation et la fourniture sûres et cohérentes de la MAID dans tous les cas».

Pour le sondage de Research Co., 1 000 adultes ont été interrogés en ligne entre le 22 et le 24 avril. Les données ont été statistiquement pondérées en fonction des chiffres du recensement canadien et Research Co. indique que la marge d'erreur est de plus ou moins 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.